

Prime exceptionnelle à la SNCF

Nouveau menu allégé pour les fêtes ?



Paris, le 20 décembre 2018

Par courrier du 13 décembre 2018, l'**UNSA-Ferroviaire** avait demandé au plus haut niveau de l'Entreprise que la déclinaison des annonces du Président de la République, concernant le pouvoir d'achat, se concrétise par des actes forts pour **l'ensemble** des salariés du GPF SNCF.

En réponse, le 17 décembre, l'Entreprise annonçait verser une prime de :

- 400 € pour les agents dont le salaire brut est inférieur à 27 000 €
- 200 € pour les agents dont le salaire brut est compris entre 27 000 et 35 000 €

Voilà que nous apprenons aujourd'hui que l'Entreprise a décidé de compliquer l'accès à cette prime en incluant dans le calcul du salaire brut la prime de travail ! Pas besoin de grands calculs pour comprendre que le nombre de bénéficiaires et le montant alloué sont ainsi revus à la baisse, transformant les annonces de notre Direction en véritable farce !

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, ce nouveau mode de calcul est une véritable provocation et n'est pas de nature à solder des années de baisse de pouvoir d'achat que subissent les salariés.

L'**UNSA-Ferroviaire** demande une nouvelle fois à l'Entreprise de revoir sa copie et de répondre favorablement aux revendications qu'elle a portées lors de la dernière Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), en juin 2018.



Courrier UNSA du 13 décembre 2018





Monsieur Benjamin RAIGNEAU
Directeur RH du GPF
Direction Cohésion & Ressources
Humaines Ferroviaire
2, place aux Etoiles – CS 70001
93633 La Plaine – St Denis Cedex

Paris, le 13 décembre 2018

Objet : Situation sociale du pays et pouvoir d'achat des cheminots

Monsieur le Directeur,

Ces dernières semaines, le peuple français exprime son mécontentement sur la situation sociale du pays.

Depuis des mois, l'UNSA Ferroviaire revendique des négociations salariales constructives afin de maintenir le pouvoir d'achat des cheminots. La Direction reste sourde à ces revendications et la situation se traduit par quatre années sans augmentation salariale. Nous constatons que la situation des cheminots s'inscrit dans la moyenne des français et qu'ils sont soumis aux mêmes contraintes.

Afin d'apporter une première réponse, le Président de la République, lors de son intervention du 10 décembre 2018, appelle tous les employeurs qui le peuvent à verser une prime de fin d'année exceptionnelle aux salariés.

L'UNSA demande le versement immédiat d'une prime exceptionnelle non hiérarchisée à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, les mesures relatives aux bas salaires annoncées, notamment par la revalorisation du SMIC, ainsi que la défiscalisation des heures supplémentaires, doivent être intégralement intégrées dans les dispositions applicables aux cheminots.

Dans l'attente d'une réponse répondant à nos attentes, nous restons à votre disposition pour tout échange utile.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Roger DILLENSEGER
Secrétaire Général

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65 - E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org